



## Avancement 2021 !!!



**Pour améliorer l'attractivité des métiers de la filière technique, le maintien du taux d'avancement est maintenue au titre de 2021 !!!**

Ainsi, pour le corps des adjoints techniques, le ministère de l'intérieur a conservé, de façon dérogatoire, à la fois pour 2019 mais aussi pour 2020, les taux de 2018 (30% pour le passage en ADTP2 et 11,5% pour le passage en ADTP1)

Pour la dernière année du triennal, **2021**, les taux accordés par la DGAFP, toujours plus élevés que pour la filière administrative, permettront de réaliser :

- ✓ **259 promotions en ADTP2 (contre 249 réalisées au titre de 2020),**
- ✓ **296 promotions en ADTP1 (contre 321 en 2020).**



[Cliquer ici ►](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042383059>

Ces taux de promotion initialement obtenu dans le périmètre Secrétariat Général, vont permettre aux **collègues Techniques issus du périmètre Police Nationale** d'obtenir plus d'avancement dans les grades de ATP2, ATP1 et surtout dorénavant un débouché sur le corps des contrôleurs.

*Un syndicat qui vous défend !!!*

**FO** PRÉFECTURES  
ET DES SERVICES  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



[fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)



<http://www.fo-prefectures.com>



02/10/2020